



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –  
Commune de MEHUN SUR YEVRE

Code nature : Gestion de l'emprunt 7.3.1

### **DECISION n°135/2023**

#### **De contracter un emprunt d'équilibre**

Le Maire de la Commune de Mehun-sur Yèvre,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire en matière d'emprunts, destinée au financement des investissements prévus par le budget, par la délibération n°105/2020 en date du 22 septembre 2020 ;

Vu la proposition financière de la Banque Crédit Agricole Centre Loire en date du 8 novembre 2023 ;

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget primitif 2023, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Considérant que l'offre de financement de la Banque Crédit Agricole Centre Loire répond aux besoins de la ville pour couvrir ces investissements,

#### **DECIDE**

Article 1 : de contracter avec la Banque Crédit Agricole Centre Loire un contrat d'emprunt de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
- ✓ Mode d'amortissement : capital constant
- ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
- ✓ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,16 %
- ✓ Déblocage des fonds : à la demande, en une ou plusieurs fois et au plus tard 1 an après le premier tirage ;
- ✓ Un premier tirage sera à effectuer avant le 27 février 2024 ;
- ✓ Remboursement anticipé : total ou partiel lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- ✓ Frais de dossier : 800 €

Article 2 : Monsieur le Maire de la Commune de Mehun-sur-Yèvre est seul autorisé à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt ainsi que tous les documents y afférents.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Mehun-sur-Yèvre  
Le 9 novembre 2023

Le Maire  
Jean-Louis SALAK



Acte publié sur le site internet de la Commune le 10 novembre 2023